

Commentaires sur le projet de PRDD – Comité PNP

Le comité PNP (PorteNinovePoort) s'est constitué à l'occasion de la contestation du projet d'aménagement des espaces publics à la Porte de Ninove en 2011. Né dans un quartier particulièrement défavorisé, du point de vue socio-économique mais aussi environnemental, le Comité PNP plaide pour un grand parc à la Porte de Ninove, et plus généralement pour une meilleure prise en compte de l'importance des espaces verts dans la qualité de vie urbaine.

Perspective environnementale

Nous regrettons que le volet environnemental du PRDD soit nettement moins développé et élaboré que les volets économique et social. Cela apparaît déjà page 14 dans la quantité de texte dévolue à chacun de ses volets, mais cela se retrouve aussi dans la structure du document et dans les options proposées.

Un autre point faible est une vision sectorielle et non intégrée de l'environnement. On n'envisage pas assez l'importance de la qualité environnementale non seulement en tant que telle (ou en tant que composante d'une stratégie de réduction du changement climatique) mais comme composante des besoins humains. C'est en effet les personnes qui doivent être au cœur du PRDD, qu'il s'agisse des habitants, des travailleurs ou des visiteurs. En particulier, il faudrait insister sur la contribution que les espaces verts et le contact avec la nature apportent à la santé physique et mentale, au bien-être psychologique, à l'éducation (conscience environnementale) et à la cohésion sociale (lieux de rencontre accessibles à toutes les catégories de population et qui peuvent réunir au-delà des différences culturelles).

Ce qui ne doit bien sûr pas occulter leur importance du point de vue de la lutte contre le réchauffement climatique, de la réduction de ses effets négatifs (vagues de chaleur, inondations liées aux pluies torrentielles), de la lutte contre la pollution (notamment par la captation des particules fines, qui représentent une véritable calamité à Bruxelles) et de la préservation de la biodiversité.

Les espaces verts, parent pauvre du projet de ville

On dit souvent que Bruxelles est une ville verte. C'est vrai que globalement, la superficie d'espaces verts par habitant y est légèrement supérieure à la norme des Nations Unies (48 m² par habitant). Mais comme dans de nombreux domaines, Bruxelles est extrêmement hétérogène. Et c'est particulièrement spectaculaire dans le domaine des espaces verts, puisque dans les parties centrales de la ville et en particulier dans la zone du canal, on arrive à peine à 0,5 m² par habitant, soit 100 fois moins que la moyenne régionale ! Et si on tenait compte également des navetteurs qui viennent travailler dans ces quartiers, et des touristes, on arriverait à une proportion encore plus infime...

Comment est-ce possible ? Principalement en raison de deux facteurs : d'une part la très forte densité de population dans ces quartiers, et d'autre part la faible présence des espaces verts, parce que le terrain est particulièrement cher dans les zones centrales et qu'utiliser ce terrain à des fins d'espaces verts demande du courage politique par rapport aux pressions de tous ordres. Les seuls grands parcs existants dans les quartiers denses sont donc ceux qui ont été hérités du passé.

Or dans ces quartiers, l'espace vert n'est absolument pas un luxe, mais une nécessité. Les habitants de ces quartiers n'ont que très rarement accès à un espace vert privé. Leur statut socio-économique leur donne, pour la plupart, moins de possibilité de partir en vacances ou en week-end, ou même de se déplacer vers un parc en périphérie. La dualité environnementale reflète la dualité sociale. Les pouvoirs publics devraient donc donner une priorité toute particulière aux grands espaces verts dans ces quartiers.

Ce n'est pas ce que fait le PRDD. Il aborde bien la question de la verdurisation, mais sous un angle qui ne nous paraît pas pertinent.

Tout d'abord, il introduit une sorte de confusion entre espaces publics et espaces verts, souvent associés dans le texte. Rappelons qu'un grand espace public peut être totalement minéralisé (la place Poelaert en est un bon exemple). Les espaces publics sont certainement importants mais ne peuvent pas du tout jouer le rôle que jouent les espaces verts.

Ensuite, le PRDD se focalise sur le critère de la proximité du logement par rapport à un espace vert (voir la carte de la page 30). Ce critère ne prend pas du tout en compte le rapport entre la superficie d'espaces verts et le nombre d'habitants. Or c'est cela qui compte si l'on veut que les espaces verts puissent jouer leur rôle pour la santé, le délassement, la régénération de l'atmosphère et la régulation du climat. Un espace vert de deux hectares cerné par des tours de 30 étages répondra au critère de proximité, mais ne sera certainement pas en mesure de jouer son rôle d'espace de délassement et de « filtre environnemental » pour la population environnante. De plus il risque d'être rapidement dégradé par une fréquentation massive s'il est accessible. Pour en prendre conscience, il suffit de voir comment un espace comme le parc de Forest est bondé dès qu'il fait beau, et pourtant là le parc est grand et la densité pas du tout maximale.

Ensuite, et dans la même logique des espaces verts « virtuels », le PRDD propose une densification liée à la présence d'espaces verts. En clair, on densifie là où il y a plus d'espaces verts, et de préférence en bordure de ces espaces. De ce fait, on évite les problèmes de voisinage par rapport aux bâtiments existants, on offre des perspectives alléchantes aux promoteurs, mais surtout on diminue, par cette densification, la capacité de ces espaces verts (existants ou à créer) à jouer leur rôle pour la population environnante.

Une stratégie lacunaire pour les espaces les plus pauvres en espaces verts

Bien que le PRDD reconnaisse que les quartiers centraux méritent une priorité en matière de verdoisement, aucun projet d'envergure n'y est prévu. Les nouveaux parcs à créer le sont quasiment tous dans la première couronne. De plus, les nouveaux parcs sont presque toujours conçus (cela ressort très bien dans le cas de Tour et Taxis ou de la Porte de Ninove) comme des espaces soldes entre des infrastructures ou des projets immobiliers. Le parc n'est pas un élément sur le même pied que les autres, c'est ce qui reste quand on a réalisé tous les bâtiments et les infrastructures. De ce fait la forme est souvent tarabiscotée ou morcelée, sans perspectives ni visibilité, de ce fait souvent insécurisante, avec de moins bonnes possibilités d'ensoleillement, et peu optimale du point de vue de l'utilisation.

Pour les quartiers centraux et denses, le PRDD propose une verdurisation à l'échelle « micro », notamment par dé-densification des intérieurs d'îlot (voir notamment le Plan-Guide pour la rénovation urbaine) et reposant sur un principe de maillage vert. Bien que ces partis soient certainement intéressants en soi, ils ne sont en aucun cas suffisants. En particulier, la dé-densification des intérieurs d'îlots suppose des outils est des interventions qui ne sont réalisables que dans un certain nombre de cas, et moyennant des délais importants. Ensuite, visant les intérieurs d'îlots, ils produisent des espaces verts de petite taille qui ne permettent pas la détente pour les enfants, génèrent des risques de conflits liés au bruit, sont peu visibles dans le paysage urbain, et ne favorisent pas la rencontre au-delà de l'échelle de l'îlot.

Dans le même ordre d'idées, le maillage vert ne doit pas servir d'alibi pour la création d'espaces verts. La verdurisation des cheminements est intéressante et positive, mais elle ne remplace pas une verdurisation plus massive et plus permanente (en hiver, les arbres à feuilles caduques ne peuvent jouer leur rôle épurateur, et d'autres végétaux doivent pouvoir prendre de relais). Les cheminements verts ne peuvent pas non plus apporter le sentiment de détente et le contact avec la nature que peut procurer un parc.

Nous insistons donc – en complément des actions proposées – sur un programme ambitieux de création et de valorisation de vastes espaces verts de qualité dans les quartiers denses, couplé avec la (re)mise en valeur de l'eau là où c'est possible. Ce faisant on peut aussi contribuer aux objectifs climatiques et réduire

les conséquences du réchauffement (îlots de chaleur, inondations), tout en préservant des opportunités pour l'avenir (jardinage urbain, biodiversité, etc.).

Nous proposons aussi d'intégrer davantage la dimension temps dans les aménagements, et en profiter pour verduriser temporairement toutes les zones qui peuvent l'être, notamment les zones non bâties, et les zones où subsistent des chancres pour lesquels aucun projet n'est encore réalisable dans l'immédiat. Ceci peut se faire très simplement et économiquement, avec de préférence une implication active des habitants, et apporter une amélioration immédiate.

Le PRDD pourra alors mieux mériter son qualificatif de « durable ».

Objectifs démographiques et densité

La logique qui apparaît en toile de fond du PRDD et qui explique probablement la façon dont sont traités les espaces verts, c'est le parti de la densification.

Cela peut paraître particulièrement étrange comme objectif pour une ville qui est déjà particulièrement dense, même à l'échelle européenne. Bruxelles avec plus de 7000 habitants/km² est la troisième capitale la plus dense d'Europe, après Paris et Bucarest. A une échelle plus fine, certaines communes atteignent d'ailleurs une densité record, jusqu'à 20.000 habitants / km² à Saint-Josse-ten-Noode.

Le PRDD fait état de perspectives de croissance démographique de 14.000 habitants supplémentaires par an d'ici 2020, soit en tout 84.000 habitants supplémentaires à cet horizon. Cela paraît déjà beaucoup, si l'on observe que la croissance de population tend à diminuer. En 2012 elle est déjà deux fois moins forte qu'en 2010, probablement en raison de certains freins légaux mis à l'immigration internationale (en 2010 par exemple, la Région avait accueilli plus de 30.000 nouveaux habitants venus de l'étranger, essentiellement dans les communes centrales).

Le PRDD veut non seulement accueillir cette croissance démographique mais même l'intensifier. En effet, une des principales ambitions affirmées (page 23) est d'accueillir 124.000 habitants d'ici 2020, soit 50% de plus que ce que les perspectives démographiques prévoient.

La croissance démographique prévisible risque d'être déjà difficile à intégrer dans une ville aussi dense que Bruxelles (surtout si elle se concentre comme actuellement dans les communes centrales). Vouloir l'accélérer apparaît suicidaire, d'autant plus qu'on sait que la croissance sera majoritairement le fait d'une population défavorisée (la classe moyenne continue à quitter Bruxelles), et que la Région croule déjà sous la demande de services et d'aides sociales (voir les difficultés des CPAS).

Il faut admettre que la démographie n'est pas un facteur extérieur incontrôlable. Les villes ont une marge de décision. Il y a une grande mobilité au sein de la Région ainsi qu'avec la périphérie. Tous les gens qui arrivent ou naissent à Bruxelles ne souhaitent pas nécessairement y rester. Si les conditions de vie liées à une densité excessive deviennent intenable, davantage encore d'habitants qui en ont les moyens quitteront la ville, accroissant encore la dualisation sociale. Vouloir accueillir autant de monde supplémentaire est donc un choix politique qu'il faudrait justifier de façon sérieuse au regard de ses graves conséquences potentielles.

Une perspective durable demande aussi d'être en mesure de gérer l'arrêt prévisible du boom démographique quand il surviendra, et donc d'éviter de prendre des mesures qui compromettent l'avenir, telles qu'une augmentation supplémentaire de la densité bâtie et le sacrifice des derniers espaces ouverts. Priorité doit être donnée à la requalification des logements existants et à la reconversion de bâtiments désaffectés

Le choix de la densité en hauteur

Le parti de la densification découle naturellement du choix d'accueillir et même d'encourager la croissance démographique. On note que le problème de la surdensité n'est évoqué qu'au passage (page 33 : « dé-densifier les parties du territoire régional qui présentent une densité excessive et qui sont problématiques en termes d'habitabilité »). Ces zones ne sont pourtant pas cartographiées dans le PRDD, alors que celles où existe un potentiel de densification le sont (page 33). Il faut se référer au Plan-Guide de la rénovation urbaine pour trouver une telle carte, qui montre que pratiquement tous les quartiers centraux sont sur-densifiés.

Compte tenu de la forte densité déjà existante, et de la volonté de dédensifier les intérieurs d'îlot, un des outils choisis est d'encourager la production de bâtiments élevés, présentés sans aucune argumentation comme « des opportunités d'optimiser et de valoriser la ville » (page 34). On retrouve là le discours tenu dans les années 60-70, époque bénie pour les promoteurs immobiliers, et dont on paie aujourd'hui encore les dégâts. Rappelons qu'il n'y a que quelques années qu'on a démolit les tours de logements sociaux de Droixhe (Liège) construites dans les années 60-70, tant les problèmes y avaient atteint un niveau ingérable. En France, pays où l'urbanisation en hauteur a été choisie comme mode de reconstruction après la guerre, on observe de nombreux cas de démolition de tours et de barres.

Vouloir border les espaces ouverts de tours et créer un « skyline » de toutes pièces (page 34) est un cliché urbanistique sans aucun fondement. Cela n'a d'intérêt ni pour les habitants, ni pour le tissu social, ni pour la qualité des espaces publics (impact sur l'ensoleillement, fermeture des perspectives, création de conditions micro-climatiques défavorables, déséquilibre d'échelle, banalisation, dégradation rapide de par la fréquentation massive engendrée,...). Cette forme d'urbanisation n'a d'intérêt que pour les promoteurs immobiliers, et encore, car la majorité des gens qui en ont les moyens préfèrent les modes d'urbanisation d'échelle plus humaine. Il est donc à craindre que seuls les bénéficiaires de logements sociaux, qui n'ont pas vraiment le choix, habiteront de telles tours, et que l'on recréera donc de nouveaux ghettos. Nous demandons d'éviter de créer de futurs chancres dans une ville qui n'en manque pas.

Un des arguments pour les bâtiments élevés est que cela permet de densifier tout en laissant plus de place pour les espaces verts. Cet argument est fallacieux car il repose sur une conception que nous avons dénoncée plus haut, qui envisage les espaces verts comme des éléments purement visuels (à la limite comme des taches sur un plan), et qui ne tient pas compte de l'impact négatif des bâtiments élevés.

L'aménagement de la Porte de Ninove

Nous demandons que l'ensemble de la Porte de Ninove, qui se trouve au cœur de la zone la plus dense et la plus défavorisée de la Région, soit aménagée en vaste parc public.

Nous demandons que le site de la Porte de Ninove soit retiré de la liste des « grands projets » (page 71) où il est prévu de construire un nombre important de logements. Vu le faible ratio d'espaces verts par habitant dans la zone, cette option ne peut qu'aggraver les problèmes existants et ne pourra fournir un cadre de qualité aux habitants (voir la norme des Nations Unies pour les espaces verts évoquée plus haut). Il y a suffisamment de bâtiments désaffectés à reconverter et de logements de mauvaise qualité à requalifier dans les quartiers environnants.

Nous nous opposons à une nouvelle construction en hauteur, et donc à la représentation sur la carte 2 (cadre de vie) d'un « site potentiel pour bâtiment élevé iconique » - de plus à l'emplacement d'une zone de parc au PRAS !

La carte de la page 36 devrait également être corrigée. Il en ressort d'ailleurs bien que la Porte de Ninove est traversée par des perspectives qui seraient brisées par une nouvelle tour.

Pour réaliser un parc de qualité, l'emprise de la voiture doit être réduite et l'espace ne doit pas être morcelé par des infrastructures. Nous nous opposons au détournement du tracé des transports publics (trams et bus) qui consomme une bonne partie de l'espace disponible et le morcèle.

Nous demandons aussi que, suivant le principe de durabilité, tous les aménagements soient réalisés de façon à ne pas mettre d'hypothèques sur l'avenir, ce qui n'est pas du tout le cas actuellement. Le détournement du tracé des transports publics, par exemple, compromettrait une future prolongation du tracé de tram vers le centre-ville. Une construction en hauteur empêcherait toute une série d'aménagements qui permettraient de valoriser davantage l'espace du canal et son potentiel pour le transport (infrastructures de chargement / déchargement, télécabine éventuel,...).

De même, nous demandons de sortir de la logique rigide qui fait dépendre tout l'aménagement d'une seule de ses composantes. Le site a été déstructuré il y a 80 ans, lors de l'élargissement et de la rectification du canal dans les années 30 pour l'adapter aux péniches de plus grande taille. Depuis lors aucun projet global de réaménagement n'y a été réalisé, et les dernières habitations et entreprises ont fini par disparaître il y a une vingtaine d'années. Cette inertie est surtout liée à la multitude d'acteurs concernés aux logiques différentes. Pour éviter ce blocage, il est tout à fait possible de réaliser des aménagements partiels et temporaires qui ne compromettent pas l'avenir et apportent une amélioration immédiate du cadre de vie.

Nous demandons enfin que la population soit étroitement associée aux futurs projets pour la Porte de Ninove. Jusqu'à présent la participation et la communication ont été totalement déficientes, au point de susciter des oppositions convergentes venant d'acteurs très différents. La durabilité, c'est aussi permettre aux premiers acteurs concernés, les habitants, d'avoir un mot à dire sur le devenir de leur habitat.